

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2009

Le Huit Avril deux mille neuf, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Loïc RANCHERE Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, Mme Odile BOSSERT, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Martine GENDRAUX, Mme Sylvie COUTEAU, M. Arthur JONES et Mme Marie-Noëlle AIMARD

ETAIENT ABSENTS : M. Pierre BLANCHARD, M. Christian GRIPPON et M. Philippe FAUCON qui ont respectivement donné pouvoir à Monsieur Joël PROUST, Madame Sylvie MAGNAIN et Monsieur Fabrice MICHELET pour voter en leurs lieu et place, ainsi que Mme Marie-Claire RAGOT excusée non représentée

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire présente ses excuses pour la proximité des deux réunions la précédente étant le 30 mars 2009 mais le respect des dates pour certaines décisions imposait ce rapprochement. Après adoption de l'additif à l'ordre du jour concernant la réfection du parking aux abords du lycée professionnel, un relevé topographique complémentaire dans le cadre du projet d'aménagement de l'avenue, la fermeture d'une classe annoncée par l'Inspection Académique, le Conseil Municipal délibère comme suit :

TRAVAUX DE REFECTION DU RESEAU D'EAU - RUE DE JUDEE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Joel PROUST adjoint responsable des travaux, d'évoquer ce sujet. Ce dernier rappelle que ces travaux dont l'estimation était établie à 54 730 € + 5 500 € pour l'option ont donné lieu à une consultation. 9 entreprises ont présenté une offre.

Les membres de la Commission « Finances –Marchés », après examen détaillé de ces offres préalablement analysées par Hydraulique Environnement, Maître d'œuvre de l'opération, proposent de retenir la mieux disante en vertu des critères qui avaient été retenus : Qualité de l'offre (Planning, expérience, capacité, choix des matériaux) : 40%, Prix : 40% et Délai 20%

Il s'agit de l'offre de la SA GUILLON de Sauzé-Vaussais pour un montant global (marché + option pour rabotage de la rue) de 48 485 € TTC que le Conseil Municipal décide donc de missionner. L'ordre de service sera immédiatement notifié pour permettre de respecter la durée de ce chantier dont l'achèvement est exigé au 12 juin au plus tard.

Les élus élargissent le débat sur le contexte économique actuel qui conduit parfois les entreprises à consentir des rabais qu'il convient de considérer avec prudence.

REALISATION D'UNE OUTRE AU VILLAGE DES VAUX

Monsieur Joel PROUST adjoint rappelle que dans le cadre de l'amélioration de la défense incendie du village des Vaux, une consultation a été lancée pour l'installation d'une outre sur le terrain acquis auprès de Monsieur Eric AUBIN.

4 entreprises ont présenté une offre.

Les membres de la Commission « Finances –Marchés », après examen détaillé de ces offres proposent de retenir la mieux disante présentée par l'entreprise SODEVAGRI de LIMALONGES pour un montant de 7 221.38 € TTC. Les travaux de clôture du site seront exécutés en régie avec le concours des services du SIVU. Le montant des fournitures nécessaires est évalué à 600 €.

REALISATION D'UN FORAGE AU STADE

Monsieur Joel PROUST adjoint rappelle qu'une réflexion a été menée pour diminuer la consommation d'eau par la collectivité et notamment pour l'arrosage. Il a alors été envisagé de faire un forage au stade où des possibilités ont été décelées par deux personnes ayant des compétences en matière de recherche d'eau. Une consultation a été menée. 2 offres ont été reçues.

Les membres de la Commission « Finances –Marchés », après examen détaillé de ces offres proposent de retenir la mieux disante présentée par Messieurs BILLAUDEAU et Monsieur HILLAIRET dont le montant global est de 6 184.16 € étant précisé qu'une plus value de l'ordre de 30 € pourra être appliquée s'il convient de forer à plus de 25 mètres.

Monsieur le maire est autorisé à engager les démarches pour la réalisation de ce forage, après confirmation de l'opportunité qui semble se présenter.

AMENAGEMENT DU PARKING AUX ABORDS DU LYCEE PROFESSIONNEL JF CAIL

A la demande du Proviseur du Lycée, plusieurs rencontres ont été organisées avec les services de la Région, du Conseiller Général et des élus locaux, pour envisager la réfection du parking qui se trouve aux abords du lycée Professionnel JF CAIL,

Après divers contacts, un partenariat semble être envisageable pour la réalisation de cette opération évaluée à 40 465 € TTC dont les objectifs sont :

- L'agrandissement du parking (4 bus)
- La Réalisation du parking en enrobé
- Rendre les trottoirs accessibles aux PMR (personnes à mobilité réduite)
- La sécurisation du site
- Obtenir un meilleur éclairage pour sécuriser les lieux

Sous réserve de la confirmation de l'accord de toutes les parties, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepterait que ce partenariat s'établisse ainsi :

- La Commune sera maître d'ouvrage de l'opération
- La Commune s'engage à réaliser les travaux composant le devis d'un montant de 40 465 € TTC.
- La Région participera à hauteur de 50 % du montant HT de ce devis par le biais d'une subvention versée à la Commune
- Le Lycée participera à hauteur de 1 869 €uros.
- Un échange interviendra à la fin des travaux de manière à ce que la Commune devienne propriétaire du parking et donne en échange la parcelle cadastrée section AO n° 73 non intégrée lors du précédent transfert
- Le bornage nécessaire sera à la charge de la Région
- Les frais notariés seront supportés par moitié par la Commune et la Région
- La Commune s'engage par ailleurs à faire installer un abribus et fait pour cela le nécessaire auprès du Conseil Général des Deux-Sèvres.

Dès confirmation de l'accord sur ces modalités par les divers partenaires, Monsieur le Maire est d'ores et déjà mandaté pour la concrétisation de cette opération pourrait être entre le 15 Juillet et le 30 Août 2009.

AMENAGEMENT DU POLE ASSOCIATIF

Sylvie MAGNAIN adjoint chargé de l'animation de la vie locale, commente l'esquisse transmise avec la convocation telle qu'elle a été établie par la commission en concertation avec les associations futures utilisatrices du pôle et l'architecte Monsieur TROCME qui a été à l'écoute des demandes de chacun pour adapter au mieux les lieux. Par ailleurs, le chiffrage pré établi a tenu compte des orientations choisies par la commission à savoir :

Reprise de la toiture à neuf, installation d'une pompe à chaleur, gestions des accès, amélioration de la façade pour orientation vers l'entrée qui se fera sur la Place du Petit Maure, mise en sécurité du four pour section « Peinture sur porcelaine », mise en place de détecteur de présence pour la gestion de l'éclairage...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord de principe pour l'affectation générale des salles et sur les cheminements proposés.

BUDGET PRIMITIF 2009 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire commente, en résumant les tendances ou faits nouveaux, les orientations financières que la commission « Finances – Marchés » a intégrées dans le projet de budget primitif pour 2009 préalablement adressé à chaque élu avant cette réunion.

La comparaison avec le budget primitif 2008 et le compte administratif 2008 met en évidence les évolutions.

Charges de fonctionnement

DEPENSES	BP 2008	CA2008	BP2009	BP2009/ BP2008	BP2009/C A2008
CHARGES A CARACTERE GENERAL	364 548	383 873	375 711	3,06%	-2,13%
ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK	176 850	178 222	179 050	1,24%	0,46%
SERVICES EXTERIEURS	116 930	141 557	131 825	12,74%	-6,87%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	49 743	44 339	49 801	0,12%	12,32%
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS	21 025	19 755	15 035	-28,49%	-23,89%
CHARGES DE PERSONNEL	745 000	705 143	730 000	-2,01%	3,53%
VIRT A LA SECTION D'INV	300 000	377 000	300 000	0,00%	-20,42%
AUTRES CHARGES DE GESTION	250 192	250 958	384 570	53,71%	53,24%
CHARGES FINANCIERES	41 000	39 571	48 000	17,07%	21,30%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	200	46	100	-50,00%	119,78
OPERATION D'ORDRE		91 132			-100,00
TOTAL	1 700 940	1 847 722,65 €	1 838 380,87	8,08%	-0,51%
SANS ECRITURE ORDRE	1 700 940	1 756 590,63	1 838 380,87	8,08%	4,66%

Les recettes de fonctionnement

RECETTES	BP 2008	CA2008	BP2009	BP2009/BP2008	BP2009/CA2008
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	124 241,08	124 241,08	120 540,87		
ATTENUATION DE CHARGES	5 000,00	11 263,88	3 000,00	-40,00%	-73,37%
PRODUITS DES SERVICES	106 850,00	122 862,43	111 500,00	4,35%	-9,25%
IMPOTS ET TAXES	784 193,00	817 884,32	836 683,00	6,69%	2,30%
DOTATIONS SUBVENTIONS	752 371,00	748 435,65	706 843,00	-6,05%	-5,56%
AUTRES PRODUITS DE GESTION	58 500,00	61 819,47	59 614,00	1,90%	-3,57%
PRODUITS FINANCIERS	180,00	206,79	200,00	11,11%	-3,28%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	107,00	81 549,88	0,00	-100,00%	-100,00%
TRANSFERTS DE CHARGES					
TOTAL	1 831 442,08	1 968 263,50	1 838 380,87	0,38%	-6,60%
SANS ECRITURE ORDRE	1 831 442,08	1 889 457,88	1 838 380,87	0,38%	-2,70%

Commentaires sur le Compte 73 :

La recette fiscale, sans augmentation de taux enregistre une hausse de 43 694 €. Cette forte augmentation provient de la hausse des bases (+ 6.18%). Toutes les bases existantes ont été augmentées de 2.5%. La différence s'explique donc par une augmentation en volume des bases, donc une augmentation du nombre d'habitations et de la valeur ajoutée des entreprises.

IMPOSITION	TAXE D'HABITATION	FONCIER BATI	FONCIER NON BATI	TAXE PROFESSIONNELLE	TOTAL
BASE 2008	1 837 977	1 504 089	56 208	2 294 705	5 692 979
TAUX 2008	10,31	17,29	52,15	10,95	
PRODUIT	189 495	260 057	29 312	251 270	730134
BASE 2009	1 897 000	1 597 000	57 100	2 495 000	6 046 100
Variation par rapport à 2008	3,21	6,18	1,59	8,73	
TAUX 2009 si = aux taux 2008	10,31	17,29	52,15	10,95	
PRODUIT ASSURE avec TAUX 2008	195 581	276 121	29 778	273 203	774 682

Le compte 7381 est fortement minoré car le contexte actuellement permet de douter de la quantité des mutations immobilières.

Compte 74 (dotations, subventions)

Les dotations d'état sont globalement en forte diminution

	2007	2008	2009	différence CA 2008/2007	évolution en %
Dotation forfaitaire	464 840,00 €	469 842,00 €	462 794,00 €	-7 048,00 €	-1,50%
DSR 1ère fraction	86 872,00 €	94 010,00 €	94 325,00 €	315,00 €	0,34%
DSR 2ème fraction	22 634,00 €	23 841,00 €	23 729,00 €	-112,00 €	-0,47%
dotation nationale de péréquation	48 917,00 €	43 522,00 €	33 415,00 €	-10 107,00 €	-23,22%
total	623 263,00 €	631 215,00 €	614 263,00 €	-16 952,00 €	-2,69%

Les compensations des différentes taxes sont également en forte diminution (comptes 74833, 74834, 74835, 74837) puisqu'ils passent de 111 156 à 89 380 € (-20%). Cela s'explique entre autres parce que les bases directes des impôts ont fortement augmenté. Cette baisse semble donc logique.

Mais au total, les dotations et exonérations sont en diminution de près de 38 000 €.

En conclusion, l'ensemble des recettes escomptées, calculé de manière prudente, est en régression de 47 000 €, soit 2.7%.

Ces recettes provisionnelles, comparées aux dépenses prévues, permettent de dégager néanmoins un excédent prévisionnel de 300 000 €.

Budget investissement

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
	BP 2009		BP2008
Déficit 2007	100 690,10	virement prévisionnel	300 000,00
Remboursement en capital des emprunts 2008	155 000,00	Restes à réaliser	
Restes à réaliser		Produits de cession	
régularisation subventions		FCTVA	66 467,00
Actualisation restes à réaliser		TLE	6 000,00
enveloppe en réserve	188 676,90	dons	0,00
Travaux 2009	1 005 100,00	excédents de fonctionnement	377 000,00
TOTAL	1 449 467,00	subventions	170 000,00
		emprunts	530 000,00
		Dépôts et cautionnements	
		Immobilisations corporelles	
		virement prévisionnel	
		Total	1 449 467,00

Les recettes d'investissement

On retrouve tout d'abord le virement prévisionnel de 300 000 € émanant du fonctionnement.

Le FCTVA (2007 et 2008) représente 66 467 €. Celui de 2007, seul initialement viré en 2009, avant le plan de relance gouvernemental, représente environ 35 000 €.

La TLE (taxe payé sur les permis de construire) est volontairement minorée du fait du contexte économique

L'excédent de 377 000 € est l'affectation du résultat 2008 envisageable

Les subventions de 170 000 € correspondent aux notifications reçues par rapport aux divers projets en cours ou en discussion.

Les 530 000 € représentent le montant estimé des emprunts à réaliser en 2009, correspondant aux investissements à long terme de la commune (pôle associatif et terrain Gallaud). Cette somme sera ajustée en fonction des coûts réels.

Les dépenses d'investissement

Rappel du déficit 2008 : 100 690 €

Les 155 000 € représentent le remboursement du capital des emprunts pour l'exercice 2009.

La liste des travaux prévus en 2009 s'élève à 1 005 100 € TTC et correspond au programme déjà discuté

Investissements	Prévisions TTC
Eclairage autour de l'étang	69 500,00 €
création pôle associatif	495 000,00 €
honoraires architectes Pôle	60 000,00 €
site internet	5 500,00 €
matériel services techniques	2 500,00 €
logiciel services techniques	10 000,00 €
Etude chauffage centre culturel	3 500,00 €
véhicule (tracteur)	28 000,00 €
avenue (etude architecturale)	45 000,00 €
travaux maçonnerie (ch parc / atelier vivant d'art / façade serv tech	10 000,00 €
théâtre de verdure	3 000,00 €
aménagement accès lotissement de la garenne et travaux hors lotissement	55 000,00 €
autres les Vaux	15 000,00 €
véhicule services techniques	15 000,00 €
terrain GALLAUD	66 600,00 €
ordinateur CCAS	1 500,00 €
photocopieur	4 500,00 €
vitraux église de Javarzay	32 000,00 €
aménagement parking devant lycée	25 000,00 €
rue du petit four	27 500,00 €
étude arbres avenue et château	3 000,00 €
achat terrain GUITTON	13 000,00 €
Etude Niguès	5 000,00 €
défibrillateur	2 500,00 €
mur soutènement piscine	7 500,00 €
total	1 005 100,00 €

CONCLUSION

La gestion rigoureuse du fonctionnement permet toujours de dégager un autofinancement important. Malgré une forte diminution des dotations d'état, le maintien des taux est possible, compte tenu des bases en augmentation.

L'investissement 2009 est plus important que les années précédentes et est logique puisqu'il s'agit d'un budget de début de mandat avec le lancement de certains projets importants.

Ces budgets permettent en outre de dégager des sommes en réserve (115 000 € en fonctionnement et 188 000 € en investissement).

Le Conseil Municipal invité à se prononcer sur ce projet de budget 2008, après avoir eu les explications nécessaires, **accepte à l'unanimité**,

- le maintien des taux d'imposition 2008 pour 2009, fixés comme suit

- Taxe d'habitation	: 10.31 %	- Taxe foncière (bâti)	: 17.29 %
- Taxe foncière (non bâti)	: 52.15 %	- Taxe professionnelle	: 10.95 %

- adopte le budget primitif 2009 s'établissant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT: elle s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 838 380 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : elle s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 449 467 €**.

LA GARENNE DU BOIS AUX PINS - BUDGET PRIMITIF 2009

Il est rappelé que ce budget annexe concerne une opération envisagée avec une démarche environnementale forte, dont la concrétisation se fera en 2009 pour une mise à disposition des parcelles dès le début d'année 2010.

Le quartier a été conçu dans l'objectif de respecter l'environnement et de promouvoir un cadre de vie agréable intégrant l'inscription du projet dans le grand paysage, la sécurisation des déplacements, l'optimisation de l'éclairage, la gestion extensive de l'eau pluviale, le regroupement des points de collecte des déchets, l'optimisation des apports solaires.

Le budget primitif 2009 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 506 000 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 606 424 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2009 du budget annexe « La Garenne du Bois aux Pins » tel que présenté ci-dessus

AMENAGEMENT DE L'AVENUE RELEVES TOPOGRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES

Afin de contribuer à la réflexion menée sur le plan de circulation de l'ensemble du territoire, il est nécessaire de disposer d'un relevé topographique complémentaire concernant le carrefour de la Tête Noire d'une part et de la rue du Département – Avenue des fils Fouquaud d'autre part. Le devis du cabinet Nicolet est accepté pour une somme globale de 3 380.40 € HT.

FERMETURE D'UNE CLASSE

Le Conseil Municipal prend note de la décision conjointe du Comité Technique Paritaire Départemental et du Conseil Départemental de l'Education Nationale confirmant la fermeture définitive d'un poste à l'école maternelle à la rentrée 2009-2010 eu égard aux prévisions d'effectifs établies.

Malgré cette fermeture, le nombre d'élèves en moyenne par classe sera de 24 à la rentrée, pour une moyenne départementale de 26.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la commission « Animation de la vie locale – Culture – Jeunesse »

- indique que la commission travaille sur les animations 2009
- formule la volonté d'organiser une vente de matériel communal, le 16 Mai 2009
- prend note que les élus acceptent la reconduction de la mise à disposition gratuite de l'Atelier Vivant d'Art, en 2009. Il sera occupé de Pâques à la Toussaint par des artistes locaux qui oeuvrent sur place.
- dresse la liste des animations et réunions du mois d'avril
- invite les élus à la remise de la 1^{ère} carte d'électeurs aux jeunes de 18 ans nouvellement inscrits lors de la cérémonie de la citoyenneté le 18 Avril 2009.

Valérie INGLIN responsable de la Commission « Communication »

- indique que le travail de mise en place du site Internet se poursuit.
- rappelle à nouveau qu'il a été proposé dans le dernier numéro de Couleur à la Une, de réfléchir à un slogan qui pourrait mettre en valeur la commune et l'identifier. La population est invitée à y réfléchir et surtout à faire des propositions. La prochaine réunion de la commission se tiendra le 09 Avril 2009.

Guillaume GENDRAUX responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »

- indique aux élus que des essais seront faits pour confirmer les implantations de l'éclairage sur le site du château de Javarzay., mardi 14 Avril à 21 heures avec l'entreprise DELAIRE.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- indique que la commune de Loubigné envisage la réfection en calcaire, du chemin mitoyen de la côte du Placeau, par les services du SIVU. Les élus à l'unanimité, acceptent le principe de cette réfection dont le coût pour chaque collectivité est estimé à 1 300 € TTC.
- dresse la liste des travaux en cours
- indique que la campagne de lutte contre les ragondins se poursuit.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 23 heures 35 :

- Décès de Madame Laure CHASSIN qui a été agent communal à la cantine scolaire

- Les élus décident de ne pas exercer le droit de préemption dont dispose la collectivité, au titre de la DIA présentée pour la cession de la propriété en indivision située au lieudit « Les Chirons » appartenant aux consorts Duguy, à la SCCV Duguy sise à Ardilleux.
- Réunion le 14 avril prochain avec les commerçants de la Place Cail pour réflexion générale sur le commerce et le stationnement en centre ville.
- La Française Eolienne est invitée à participer à une prochaine réunion de conseil municipal pour la présentation du dossier éolien de Chef-Boutonne et répondre aux interrogations des élus notamment en ce qui concerne l'enquête publique menée pour le projet de Tillou pour lequel il conviendra d'exprimer un avis, la commune de Chef-Boutonne étant limitrophe à celle de Tillou.
- Cérémonie organisée le 17 Avril à 18 heures avec les élus et agents actifs et retraités, à l'occasion des départs à la retraite de Annie Baron et de Pierre Gendraux effectifs depuis le 1^{er} avril 2009.
- Réponses sont données aux élus référents qui transmettent diverses remarques de la population de leur quartier respectif.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-boutonne, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Fabrice MICHELET